

DELIBERATION N° 79/76 : DECLASSEREMENT DU CHEMIN RURAL DU FRANCCLOS :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 9 Novembre 1978, le Conseil Municipal a accepté le déclassement du chemin rural dit "du Franclos", situé dans le périmètre du lotissement industriel portant le même nom, en vue de sa cession au franc symbolique au Groupement Rhodanien de Construction, lotisseur,

rappelle d'autre part, qu'à la diligence des Services de la Direction Départementale de l'Équipement, une enquête administrative publique a eu lieu du 11 Juin au 25 Juin 1979. Aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête et Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Il appartient à présent à l'Assemblée de se prononcer définitivement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

Vu, le registre d'enquête sans observation,
Vu, l'avis favorable émis par Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Vu, la délibération du 9 Novembre 1978, N° 129/78,
décide définitivement le déclassement du chemin rural dit "du Franclos", situé dans le périmètre du lotissement industriel "du Franclos" et sa remise au franc symbolique au Groupement Rhodanien de Construction, qui fera son affaire de tous les frais consécutifs au déclassement et à la cession.